



## Licenciement pour inaptitude

Par **madina0021**, le **23/02/2012 à 16:10**

Bonjour, j'ai travaillé pendant 5 ans dans une maison de retraite, j'avais un poste de nuit, suite à un manque de suivi et une mauvaise organisation de la part de mon employeur, je suis tombé en dépression; difficulté au niveau de ma relation avec les résidents et à bout, j'en arrivais à bacler mon travail, par peur de tomber dans la maltraitance. Suite à une visite à la médecine du travail, j'ai fait part au médecin de ma situation qui par la suite m'a orienté vers mon médecin traitant afin d'être en arrêt (8 mois), et d'être suivi par un psychiatre suite à sa lettre, j'ai été déclaré inapte par la médecine du travail, après la procédure normale mon employeur a voulu me reclasser mais suite à mon anxiété au travail et surtout avec ma boîte j'ai refusé le reclassement et j'étais dans l'incapacité d'aller à la convocation préalable au licenciement (angoissé d'être face à mon employeur), mon employeur m'a donc envoyé un courrier m'indiquant que j'étais licencié, en date du 16 janvier suite à cela elle m'a envoyé un bulletin de salaire de janvier d'un montant de 876 que je n'avais pas demandé, j'avais des congés payés, en cours et acquis qui étaient mentionnés sur ma fiche de paie de décembre, et disparus sur celle de janvier et lorsque je suis allé chercher mon solde de tout compte elle n'a pas souhaité me voir et la secrétaire m'a remis donc mon solde de tout compte de 1299 euros (moins les 876 qui étaient un acompte que je n'avais pas demandé). Je n'ai pas vraiment compris ni la somme ni le contenu de l'attestation car sur l'attestation de l'employeur elle a mentionné que j'avais 0 indemnité de congés payés, elle ne m'a pas versé mes compléments de salaire pendant mon arrêt maladie et sachant que j'ai été déclaré inapte par la médecine de travail liée à mon poste elle a mentionné que j'étais licencié pour autre motif je vous avoue que je suis perdu et ne sais pas vers qui m'orienter merci de m'éclairer afin de connaître mes droits.

Par **pat76**, le **23/02/2012 à 18:06**

Bonjour

Vous prenez tous vos documents et vous allez voir un syndicat, je pense qu'il vous faudra assigner votre ancien employeur en référé devant le Conseil des Prud'hommes pour obtenir votre dû.

Ne serait-ce que le paiement des jours de congés payés qui ont disparu comme par enchantement sur votre dernier bulletin de salaire et les indemnités complémentaires de votre arrêt maladie.

Par **madina0021**, le **23/02/2012** à **18:11**

Merci de m'avoir répondu , au sujet du syndicat tout ceux que j'appel me dire qu'il fallait que je m'abonne (adhère pour la cotisation) mais je ne connaissais pas tout ça maintenant je ne sais pas trop vers qui me retourner car un je ne sais meme pas si je peux aller jusqu'au prud'homme car je ne connais pas mes droits

Par **pat76**, le **24/02/2012** à **13:25**

Bonjour

Vous prenez tous vos documents, vous allez à la Bourse du Travail, 3 rue du Chateau d'Eau 75010 PARIS (métro République) et vous voyez un conseiller syndical.

Vous avez des droits que vous pourrez faire valoir en référé devant le Conseil des Prud'hommes.

Si vous n'agissez pas, personne ne pourra le faire pour vous.